

Compte-rendu du

Bureau communautaire élargi du 13 mai 2024 à 18 h à Marciac Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers (articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Bureau communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 6 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

Membres présents avec voix délibérante : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1^{ère} Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2^{ème} Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3^{ème} Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4^{ème} Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6^{ème} Vice-président en charge des Solidarités ;

Membres présents sans voix délibérante : Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Sandie Lefetz, Présidente déléguée de la Commission des Finances ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

Secrétaire de séance : Sylvie Theye

Nombre de membres en exercice : 14 (dont 7 membres sans voix délibérante)

Nombre de membres présents : 14 (dont 7 membres sans voix délibérante)

Secrétaire de séance : Sylvie Theye, 5^{ème} Vice-présidente en charge de l'économie et du développement

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h. Après avoir remercié l'ensemble des élus présents pour leur participation, il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et propose, qu'en « questions diverses » deux points soient ajoutés, à savoir les dates des prochaines réunions et les projets agrivoltaïques émergents. Les membres du Bureau communautaire élargi ayant donné leur accord pour cet ajout, Monsieur Guilhaumon engage les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 15 mars 2024**
- 2. Séminaire des élus communautaires : premiers éléments de réflexion**
- 3. Exonération de la taxe foncière sur le non bâti portant sur les propriétés classées en terre agricole**
- 4. Mini-camp Ados à Bagnères-de-Bigorre, du 17 au 19 juillet 2024**
- 5. Accueil inclusif : expérimentation durant les vacances de printemps et autres actions en cours**
- 6. Conseil communautaire du 28 mai 2024 : Proposition d'ordre du jour**
- 7. Questions diverses**
 - 7.1. Organisation des services : remplacement de Monsieur Joséphine**
 - 7.2. Passage de la flamme olympique à Marciac, le 18 mai 2024 : contribution des ados de Marciac**
 - 7.3. Assemblée Délibérative Citoyenne Adour Amont – ADC 2 A**
 - 7.4. Dates des prochaines réunions**
 - 7.5. Projets agrivoltaïques émergents**

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 15 mars 2024

Les membres du Bureau communautaire approuvent, à l'unanimité et sans formuler de remarque, le compte-rendu de la séance du 15 mars 2024, transmis en amont.

2. Séminaire des élus communautaires : premiers éléments de réflexion

Monsieur Guilhaumon aborde ce point de l'ordre du jour en rappelant qu'un séminaire des élus est un exercice peu habituel dans un EPCI de la taille de Bastides et Vallons du Gers.

Pourtant, depuis la nouvelle mandature, trois séminaires d'élus ont été organisés.

De l'avis d'un certain nombre d'élus communautaires, le séminaire du 29 avril 2024, parce que portant sur des thèmes plus concrets, a permis une meilleure prise de conscience des enjeux à venir pour l'EPCI. Il a permis de faire émerger les remarques ou pistes de réflexion suivantes :

- En matière de développement économique : **Un niveau de dépenses à définir en fonction d'une fusion possible de Bastides et Vallons du Gers avec d'autres EPCI**
 - Envisager des dépenses et favoriser le développement économique, notamment au niveau des zones d'activité existantes dans les bourgs-centres, en tenant compte du devenir possible de la Communauté des communes Bastides et Vallons du Gers et de sa fusion avec un autre EPCI déjà dynamique dans ce domaine de compétence.
 - Réfléchir aux conditions d'attractivité du territoire en matière de développement économique sachant qu'il n'existe pas d'infrastructures majeures et que la main d'œuvre est rare sur le territoire de Bastides et Vallons.
- En matière de fiscalité et de ressources communautaires : **La nécessité de procéder à un état des lieux au niveau communal et intercommunal**
 - Réaliser une étude à l'échelle du bloc communal et de la communauté de communes afin de mieux mesurer la ressource fiscale, notamment, et les projets à financer.
 - Harmoniser les bases fiscales des communes, sur l'ensemble du territoire intercommunal (impôt foncier bâti/non bâti).
 - Intégrer dans la réflexion :
 - Montant du FNGIR : reçu ou versé par les communes
 - Niveau de ressources de chaque collectivité.
 - Situer l'EPCI par rapport aux autres communautés de communes, par l'analyse de ratios « compétence/moyens financiers, humains », afin d'alimenter la réflexion et d'éclairer les prises de décisions.

Avis des membres du Bureau élargi :

S'agissant de ce point, il convient de pouvoir estimer le coût de la démarche et de prévoir des temps de travail avec les membres de la Commission des Finances et le CDL.

La question de l'harmonisation des bases est également importante. Il est d'ailleurs rappelé que les bases fiscales sont très différentes d'une commune à l'autre. La création de l'EPCI a changé la donne mais les taux n'ont pas été harmonisés pour autant. Dans les bourgs-centres, du fait de la centralité, les taux sont élevés. Une harmonisation des bases relève dans tous les cas d'une volonté forte des élus. Cette question doit être analysée dans le cadre d'une étude qui prendra nécessairement du temps, même si l'enjeu est d'accroître les recettes de l'EPCI.

- En matière de moyens à donner à l'EPCI : **Des ressources à identifier ou à augmenter tout en faisant preuve d'un esprit solidaire et communautaire réaffirmé.**
 - Identifier les économies possibles et réfléchir à une évolution des tarifs appliqués aux usagers des services communautaires.
 - Inciter toutes les communes membres à contribuer au financement des projets communautaires.
 - Soutenir les projets communaux lorsqu'ils présentent un intérêt communautaire.

Avis des membres du Bureau élargi :

S'agissant de ce point, la question des piscines est à nouveau posée. Les membres du Bureau communautaire élargi s'accordent pour dire que l'EPCI ne peut plus se permettre d'enregistrer des déficits d'un niveau équivalent à celui constaté en 2023. Il convient de procéder à la rénovation des deux sites, sous réserve de mobiliser tous les soutiens financiers possibles. Pour lancer la démarche, une visite des deux piscines intercommunales sera organisée.

La question des attributions de compensation est également abordée ; un certain nombre d'élus présents estimant qu'il convient d'ouvrir la réflexion de manière globale en identifiant, pour les cinq années à venir les projets et les besoins de financement :

- des communes
- de l'EPCI

Il est suggéré que la question des AC soit abordée, en gardant à l'esprit que la mobilisation des AC pour financer les projets de l'EPCI a été rendue nécessaire du fait de l'absence d'un pacte financier et fiscal.

Le recours aux AC se fait sur la base d'un état des transferts de charges à un instant T, pour l'exercice d'une compétence confiée par les communes à l'EPCI. Si dans le temps, l'exercice d'une compétence génère plus de charges, il faut être en mesure de réviser le niveau des AC ou accroître les recettes fiscales.

A ce stade des échanges, il est rappelé que :

- des EPCI gersois ont déjà adopté un pacte Financier et fiscal,
 - la mise en œuvre d'un tel document de pilotage suppose d'identifier les projets prioritaires du territoire ainsi que les échéances d'investissement souhaitées et supportables par les communes et l'EPCI afin d'anticiper par un programme pluriannuel les charges à venir.
 - Beaucoup d'EPCI ne reversent pas les AC à leurs communes membres. Conserver la totalité des AC serait un source de recettes importantes pour l'EPCI.
- En matière de périmètre territorial : **s'unir pour mieux vivre**
- Identifier les conditions d'une union, notamment en matière de gouvernance, avec d'autres EPCI pour former une entité plus performante, mieux à même d'assumer certaines de ses compétences et d'être plus audible par les services de l'Etat, notamment.
 - Imaginer des fusions de communes, le cas échéant.
 - Identifier la taille optimale que pourrait avoir cette entité afin :
 - de garantir le succès d'une fusion,
 - de permettre à chaque commune, « petite » ou « grande », de s'exprimer,
 - de s'assurer que la gestion, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau financier, est optimale.

Avis des membres du Bureau élargi :

S'agissant de ce point, les membres du Bureau élargi s'accordent pour convenir que la fusion n'est pas prévue à court ou moyen terme. Il faut toutefois que l'EPCI se prépare à cette éventualité en renforçant :

- son attractivité dans tous les domaines de compétence dont il a la charge ;
- son action en matière de développement économique du territoire.

Par ailleurs, des orientations de travail ont été définies :

- Un pacte financier et fiscal à mettre en place.
Plan d'actions proposé par les membres du Bureau élargi :
 - Evaluation du coût de la démarche ;
 - Sollicitation du CDL pour obtenir les informations fiscales de la DDFIP ;
 - Confier les travaux d'élaboration du pacte financier et fiscal à la commission des finances ;
 - S'inspirer des pactes financiers et fiscaux déjà mis en œuvre dans d'autres collectivités.
- Un plan pluriannuel d'investissements à définir
Les actions présentées en séance n'ont pas fait l'objet de remarque particulière. Il convient de les classer en fonction des capacités contributives de l'EPCI. Par ailleurs, les conseils du CDL seront sollicités afin d'activer le processus d'AP/CP/AE et d'en identifier les contraintes.
Nota : La visite des piscines est à réaliser afin d'identifier les urgences et de prévoir un programme d'actions pluriannuel.
- La compétence Eau potable, une réflexion à mener avec tous les acteurs concernés
 - Associer les syndicats actuels à l'étude et à la réflexion engagée par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers ;
 - Travailler à l'harmonisation des tarifs, sachant que plusieurs EPCI sont concernés et qu'ils sont répartis sur deux départements ;
 - Identifier la possibilité que pourrait représenter le recours à Trigone.

En tout état de cause, la réflexion relative à la compétence eau potable devra aboutir avant le 1^{er} janvier 2026. Dans cette perspective, il convient de s'interroger sur :

- toute la chaîne d'alimentation en eau potable, de la production à la distribution,
- de l'harmonisation des tarifs sur le territoire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Après échanges et sur la base de ces éléments, les membres du Bureau communautaire élargi valident la poursuite du processus d'élaboration d'un pacte financier et fiscal. Une proposition dans ce sens sera formulée auprès des élus communautaires.

3. Exonération de la taxe foncière sur le non bâti portant sur les propriétés classées en terre agricole

Par courrier en date du 15 mars 2024, Monsieur le Préfet du Gers a rappelé aux Maires et Présidents d'EPCI que, face à la crise du monde agricole, le Gouvernement avait pris depuis le début de l'année 2024 de nombreux engagements et des mesures d'urgence au niveau national afin de répondre de manière concrète et rapide aux revendications exprimées par les agriculteurs.

Ainsi, Monsieur le Préfet a particulièrement présenté la mesure consistant à rendre possible l'exonération de la taxe foncière sur le bâti portant sur les propriétés classées en terres agricoles, en complément de celles attribuées de plein droit et dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts.

Dans ce cadre :

- Les collectivités compétentes peuvent octroyer une exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de manière permanente ou temporaire ;

A noter :

- Catégories de propriétés pouvant faire l'objet de cette exonération :
 - o Terrains plantés en oliviers – exonération permanente (article 1394 C du CGI)
 - o Plantations de vergers en noyers – maximum 8 ans (article 1395 A du CGI)
 - o Terrains agricoles en production biologique – 5 ans (article 1395 G du CGI)
 - o Vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes – maximum 8 ans (article 1395 A bis du CGI)
- Les jeunes agriculteurs bénéficiaires de la dotation d'installation ou de prêts à moyen terme spéciaux prévus par le code rural et de la pêche maritime, peuvent bénéficier de plein droit d'un dégrèvement correspondant à 50 % du montant de la taxe afférente aux parcelles exploitées pendant les cinq années suivant leur installation. Les collectivités peuvent décider, par délibération, d'accorder le dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti des 50 % restants (article 1647-00 bis du CGI), portant à 100 % le dégrèvement dont son susceptible de bénéficier les jeunes agriculteurs.

A noter :

Les délibérations relatives à l'exonération et au dégrèvement doivent être prises avant le 1er octobre de l'année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Avis des membres du Bureau élargi :

Sur la base de ces informations, les membres du Bureau communautaire élargi se prononcent contre l'exonération et le dégrèvement par onze voix et deux abstentions (Monsieur Castet et Monsieur Lille). Monsieur Fiton, obligé de quitter la séance pour répondre à d'autres obligations, n'a pas participé au vote.

Cet avis sera communiqué aux élus communautaires lorsqu'ils seront invités à délibérer sur cette question.

4. Mini-camp Ados à Bagnères de Bigorre du 17 au 19 Juillet 2024

Ce point est l'occasion de faire un rapide bilan du séjour au Futuroscope, organisé les 11 et 12 avril 2024, pour un groupe de 50 jeunes du territoire, âgés de 9 à 17 ans.

Au final, 47 jeunes et 5 accompagnateurs sont partis pour ces deux jours de découverte du monde des sciences de manière ludique. 50 jeunes étaient inscrits ; 3 ne sont pas partis pour des raisons de santé et un oubli de l'heure de départ.

Les jeunes ont été très heureux de pouvoir partir de la sorte. Leurs témoignages sont unanimes : ils parlent déjà de repartir.

S'agissant du mini-camp Ados à Bagnères de Bigorre en juillet 2024, il est rappelé qu'il a été :

- organisé par l'Espace Ados de Plaisance-du-Gers, dès l'automne 2023 ;
- prévu au budget primitif tel que voté le 9 avril 2024.

Il s'inscrit dans la suite logique du projet « Mobilité », développé depuis l'année dernière et visant à familiariser les jeunes du territoire à l'autonomie et à l'utilisation des différents modes de transport en commun.

Pensée dès septembre 2023, dans le cadre de la préparation budgétaire à laquelle participer les jeunes de l'Espace Ados, cette initiative met donc l'accent sur l'autonomie (transport, repas...), l'utilisation des bus collectifs au départ de Plaisance-du-Gers et la bonne gestion financière, sachant que pour ce séjour la régie de dépenses, créée en 2023, sera mobilisée sous la responsabilité des animateurs.

Ainsi, après une étude de faisabilité, réalisée par les jeunes eux-mêmes sous la supervision des animateurs de l'Espace Ados, seule la ville de Bagnères-de-Bigorre s'est révélée être une destination accessible en transports en commun au départ de Plaisance-du-Gers.

A noter :

Thématiques du projet : Mobilité, départ en vacances en autonomie

Nombres de jeunes : 14 maximum, sachant qu'un groupe de 12 jeunes serait plus adapté notamment du fait des déplacements en transports en commun.

Transport : en autonomie bus LIO (Plaisance/Tarbes/Bagnères/Pic du midi).

Attentes pédagogiques :

- Organiser une journée de déplacement transport en commun, être capable de prendre différents bus, se repérer sur les plans, trouver les arrêts....
- Gérer en autonomie un camp sous tente (menus, achats, confection des repas)
- Entraide, vie de groupe
- Découverte d'un grand site régional (Pic du Midi)

Logement : Camp sous tentes au camping « les fruitiers » au centre de Bagnères

Activités : Visite de la ville, grottes de Médous, Pic du Midi, 1 restaurant (soirée)

Repas : en autonomie, achat quotidien de denrées pour réaliser pique-nique, petit déjeuner (proximité d'un magasin alimentation)

Déroulement du séjour :

Mercredi 17 Juillet :

- Départ place de la mairie en bus LIO : 7h15
- Arrivée Tarbes : 8h30 - Départ pour Bagnères : 8h45
- Arrivée Bagnères : 9h30
- Installation au camping (15mn de marche) / pique-nique fourni par les familles
- Visite de la ville ou grottes de Médous (bus 960 13h02 arrivée 13h07)
- Achat de denrées pour le repas du soir et du petit déjeuner du jour suivant

Jeudi 18 Juillet

- Matin : achats pour le pique-nique du midi, départ en bus pour le Pic du Midi, visite du site (ligne 962)
- Après-midi : retour en bus, soirée resto

Vendredi 19 Juillet

- Matin : rangement du camp/ Visite de la ville
- A-midi : retour à Plaisance, via Tarbes, en bus.

Le coût initial de ce projet a été estimé à 1 107,40 €, avec une participation de :

- de 267 € à la charge de l'EPCI,

- de 60 € par ados inscrits, à la charge des familles.

A noter :

Budget 1 : proposition initiale

dénomination	Coût	Recette
Bus LIO	2€ le trajet x 8x16= 256€/2*=128€	Participation famille : 60€ Participation comcom : 267 € dont transfert budget 2024 espace jeunes : kayak (150€) sur séjour.
Camping : les fruitiers	190.40 €	
Grottes de Médous	98€	
Pic du Midi	15€ x 14 ados , 1 adulte gratuit 44€ 1 adulte, frais de dossier 25€= 279€	
Restaurant	7€x16 personne =112€	
Alimentation	2 petit déjeuner, 1 soir, 2midi =300€	
total	1107,40 €	

* Les ados porteurs d'une carte de transport scolaire ne paient pas les transports LIO. L'estimation part de l'idée que la moitié des jeunes possèdent cette carte (estimation la plus basse).

Or, malgré un premier devis établi en octobre 2023, les animateurs de l'Espace Ados, après avoir recontacté les gestionnaires du Pic du Midi, ont été informés que le droit d'entrée avait évolué à la hausse passant de 15 € à 26 € par jeune et que le tarif appliqué aux accompagnateurs passé 44 € à 52 € ; sachant que l'entrée d'un seul accompagnateur est facturée.

A noter :

Les frais de dossier restent inchangés à 25 €.

Même si après négociation, les gestionnaires du Pic du Midi accordent un geste commercial, en ne facturant pas les entrées des deux accompagnateurs, la charge supplémentaire pour l'entrée au site s'élève à 96 €.

Avis des membres du Bureau élargi :

Sachant qu'une demande de subvention est en cours de formalisation auprès de la MSA, les membres du Bureau communautaire élargi valident par douze voix pour et une abstention (Monsieur Larribat) la proposition suivante :

- maintien du programme d'activité tel que prévu initialement,
- prise en charge des 96 € supplémentaires, dus à l'évolution des tarifs d'entrée au Pic du Midi, par la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Cet avis sera communiqué aux élus communautaires lorsqu'ils seront invités à délibérer sur cette question.

5. Accueil inclusif : expérimentation durant les vacances de printemps et autres actions en cours

Depuis quelques mois, l'EPCI est de plus en plus sollicité pour l'accueil d'enfants ou d'adolescents porteurs de handicap, dans les structures enfance-jeunesse, durant les périodes de vacances scolaires.

Pour les vacances de printemps 2024, une initiative a été expérimentée. En voici les éléments marquants :

- En 2022, une première tentative avait été menée pour l'accueil d'un enfant de 6 ans, porteur de handicap. Malgré toute la bonne volonté des animateurs, il n'avait pas été possible de proposer un accueil optimal et adapté. L'initiative, avec l'accord de la mère de l'enfant, avait été prématurément abandonnée.
- En 2023, ce même enfant a été accueilli sur des temps spécifiques. Il était accompagné de l'éducateur spécialisé, habituellement à ses côtés. Cette expérience avait été satisfaisante pour l'enfant, sa famille, les animateurs et l'ensemble des enfants de l'accueil de loisirs. Le seul bémol : l'accueil de l'enfant ne pouvait être organisé que quelques heures, une à deux matinées par semaine.
- En 2024, la situation s'est compliquée : le niveau d'aide de la MDPH étant à son maximum et les autres dispositifs ne pouvant pas être en soutien de la famille, l'enfant ne pouvait pas espérer intégrer l'accueil de loisirs. L'EPCI a fait le choix de recruter une éducatrice spécialisée pour accompagner durant les vacances de printemps cet enfant ainsi qu'une adolescente également porteuse de handicap. Cette solution permet de

sécuriser l'accueil de ces enfants tout en permettant aux animateurs et aux autres enfants de mener les activités en toute sérénité.

Avis des membres du Bureau élargi :

Les membres du Bureau élargi valident la possibilité pour l'EPCI de réitérer l'expérience, sous réserve de pouvoir recruter du personnel formé et d'être soutenu par ses partenaires financiers, notamment la CAF. En effet, ce renfort spécifique a une incidence financière pour la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers.

Plus globalement, des actions, proposées par Benoît Renaud, Référent Handicap au sein des services de l'EPCI, sont en cours, en lien et avec le soutien des responsables de structures enfance-jeunesse ; notamment l'organisation d'une manifestation pour la journée internationale du handicap le 3 décembre 2024.

A noter :

Ces actions ont été présentées aux membres de la Commission Intercommunale d'accessibilité, réunis le 30 avril 2024. Elles ont été validées :

- Observer les attitudes et comportements des enfants pendant l'utilisation des outils pédagogiques et malle handicap mis à disposition par le réseau.
- Mise en place d'une journée de sensibilisation pour les acteurs du territoire (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés) sur les outils pédagogiques et malle handicap du réseau.
- Mise en place d'une formation et de sensibilisation pour les acteurs du territoire, responsables de structures et équipes pédagogiques (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés), de la part de Monsieur CASTERA Pierre, éducateur spécialisé et enseignant sur l'école de formation de Pau, sur l'hyperactivité et canaliser la violence chez l'enfant.
- Accompagnement des familles auprès des acteurs et partenaires du territoire (MDPH) afin d'obtenir une aide humaine ou financière dans le temps périscolaire.
- Proposer aux acteurs du territoire (alsh et centres d'accueils jeunes Marciac et Plaisance, Beaumarchés) une réflexion pour mettre en place dès la rentrée de septembre, un ou plusieurs ateliers pédagogiques autour du handicap. Ces actions menées dans chaque structure, seront présentées lors de la journée Internationale du handicap début décembre 2024
- Dans le cadre de la CTG et la journée du handicap en décembre 2024, mise en place d'une activité de découverte sur le sport handicap collectif (foot-fauteuil par exemple)
- Participer au Projet Educatif du Territoire pour y ajouter l'Inclusion handicap
- Accompagnement des personnes en situations de handicap, durant la période estivale, sur les axes de l'hydrophobie et de la maîtrise du milieu aquatique. En partenariat avec Mr ESPITALIER Rémy, éducateur sportif spécialisé de l'Agapei domaine Espagnet et Mr SICRE Lucas, Conseiller Technique Fédéral du Sport Adapté du Gers.

Focus sur le Projet d'action pour la Journée internationale du handicap, le 3 décembre 2024

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers souhaite contribuer à la Journée Internationale du Handicap, le mardi 3 décembre 2024, en organisant une manifestation associant, pour son territoire :

- Les écoles et les collèges,
- Les accueils de loisirs et les structures d'accueil des enfants,
- Les associations et partenaires institutionnels,

Cet événement a pour vocation d'instituer, en Bastides et Vallons du Gers, un temps privilégié qui, pour cette première édition placée en cette année olympique sous le double signe du sport et du handicap, permettra de faire découvrir l'univers du handisport et de donner des informations pratiques pour adhérer à des clubs ou associations proposant ces activités.

Sont déjà contactés ou pressentis pour contribuer à l'organisation de cette manifestation

AXES	RESSOURCES	ACTIVITES	Infos complémentaires
Sport Co	Club tennis Marciac Philippe LEMOINE	Tennis fauteuil	Philippe va prendre contact avec les 3 clubs (Beaumarchés, Plaisance et Marciac) pour une aide associative

Sport Co	Basket club Riscle	Basket fauteuil	Section ouverte récemment
Sport Indiv	Club escalade Olivier LE FUR	Escalade	Pratique encadré
Subventions	CDOS DDJS Conseil Départemental		
Culturel	Médiathèque Marciac Murielle	Fonds documentaire, Ouvrage, film...	
Culturel	Bande sonore ou musiciens...	Musique	
Temps de paroles, d'échanges	Directeurs Agapei, Propages, Rémy Espitalier, Mr ROGER, CAF, MDPH	Echange sur ce qui se fait, l'accompagnement, les problèmes rencontrés au quotidien...	En fin d'après-midi... ?
Equitation	Centre Couloumé	Equithérapie	Espace en herbe, selon la météo
Informationnel	Comité départemental sport adapté		
Education Nationale	Mme Schmidt directrice école Mr Nurisso directeur Collège	Informationnel et organisationnel	
Partenaires	CAF – MDPH – Conseil Départemental service social	Invitation pour échanges avec familles ou informations	
Comité Départemental sport adapté	Lucas Sicre	Mise en place d'un atelier à définir après l'organisation des différents intervenants	
APF	Départemental	Parcours de difficultés	
Alsh	Territoire (Marciac – Plaisance et Beaumarchés)	Mise en place de leur projet pédagogique	Exemple : l'arbre des émotions

Avis des membres du Bureau élargi :

Les membres du Bureau élargi valident ce projet, dans l'attente d'informations complémentaires lors d'une prochaine séance.

6. Conseil communautaire du 28 mai 2024 : Proposition d'ordre du jour

A ce jour, le projet d'ordre du jour, défini pour la réunion du Conseil communautaire du 28 mai, porte sur les points suivants :

1. Compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 9 avril 2024
2. Décisions du Président
3. Finances
 - 3.1. Mini-camp Ados à Bagnères-de-Bigorre, du 17 au 19 juillet 2024 : tarifs
 - 3.2. Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Plaisance-du-Gers pour la réalisation d'un escalier extérieur afin de desservir l'étage de l'immeuble Lagnoux

- Engagement pris par l'EPCI dans le cadre de la négociation des termes de la convention de mise à disposition de l'immeuble Lagnoux par la commune.
- Coût total de l'opération : 13 476 € dont 6 738 € à la charge de l'EPCI et 6 738 € à la charge de la commune.
- Dépense inscrite, en dépense, dans le budget primitif de la communauté de communes.

4. Affaires générales

4.1. Remplacement de Mme Adler et de Mme Blanchet : fin du processus

Sont candidats :

Pour le remplacement de Mme Adler	Pour le remplacement de Mme Blanchet
Commission d'appels d'offres : Mme Lefetz	Commission EJAS : Mme Duffau (pressentie mais n'a pas encore répondu)
Commission intercommunale d'accessibilité : Mme Abadie	Commission Environnement-Assainissement : M. Seidel / Mme Abadie
Commission travaux : Mme Arroyo (pressentie mais n'a pas encore répondu)	Membre du collège des élus au sein du Comité social territorial : Mme Devilloni (pressentie mais n'a pas encore répondu)
Conseil d'exploitation SPAC/SPANC : Mme Abadie	
Représentant de l'EPCI au sein du SICTOM de Nogaro : M. Fitan	

Avis des membres du Bureau élargi :

A l'évocation du SICTOM de Nogaro, les membres du Bureau communautaire élargi s'interrogent sur l'absence d'harmonisation de la TOEM d'un prestataire à l'autre, sur un même territoire. Un certain nombre d'élus du territoire se battent pour voir réduire le nombre de tournée afin de permettre des économies et donc un coût moins important pour l'administré.

4.2. Désignation de nouveaux délégués de la Commune de Jû-Belloc pour siéger au sein du SICTOM Ouest Suite à la démission de Madame Catherine Beaulac, membre du conseil municipal de Jû-Belloc, Monsieur David Carlino a été désigné délégué titulaire et Monsieur Alain Payssé, délégué suppléant.

4.3. Dispositif « Cours actives et sportives » : engagement de la Communauté de communes dans la mise en œuvre de ce dispositif pour les écoles du territoire

- Ce dispositif, mis en œuvre par l'Education nationale permet de bénéficier d'une aide, pouvant aller de 50 % à 80 %, pour l'achat de matériels éducatifs et sportifs afin d'équiper les cours d'école.
- A ce jour, Marciac et Plaisance ont manifesté leur intérêt pour bénéficier de ce programme. Les équipements demandés : banc, vélos pour les élèves de maternelle, paniers de basket mobiles, tapis de gym...
- Contrainte pour l'EPCI : engager 5 000 € ht de dépenses, toute école confondue.
- Initialement fixée au 26 avril, la date butoir pour déposer les dossiers de candidature est repoussée au 30 mai.

5. Développement – aménagement du territoire

5.1. Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (sous réserve de l'avancée des travaux menés par le PETR et les cabinets d'études qui l'accompagnent pour l'élaboration de la convention d'adhésion) :

- 5.1.1. Adhésion de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers à l'OPAH, pilotée par le PETR
- 5.1.2. Les aides accordées par l'EPCI aux propriétaires, porteurs de projet

5.2. Contrat Local de Santé

(Sous réserve de l'avancée des travaux menés par le PETR et les chefs de projet Petites Villes de Demain)

A noter :

Un salarié sera recruté pour soutenir les professionnels de santé dans le fonctionnement de la Communauté professionnelle territoriale de santé, en cours de constitution.

5.3. Elaboration du PLUi : premiers éléments issus de la réunion des Personnes Publiques Associées, le 13 mai 2024, et prochaines étapes à prévoir

7. Questions diverses

7.1. Organisation des services : remplacement de Monsieur Joséphine

Depuis son départ à la retraite, en décembre dernier, Monsieur Joséphine, responsable du service du Patrimoine n'a pas été remplacé.

Trois candidatures ont été reçues.

A noter :

- Trois candidatures ont été reçues ; celle de Gaëtan Andrieu a été retenue. Cette décision a été mûrement pesée et a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des agents de son service mais également avec les autres responsables de service.
- Sa nomination pour le remplacement de Monsieur Joséphine suppose de recréer un seul service technique, comprenant le Service Assainissement et le Service du Patrimoine. Opportunité : réduire la masse salariale, même si un effort est à prévoir au niveau de la rémunération de M. Andrieu et des trois responsables d'équipe.

7.2. Passage de la flamme olympique à Marciac, le 18 mai 2024 : contribution des ados de Marciac

A l'initiative des ados de Marciac et de leur animatrice, Céline Viateau, une vidéo a été réalisée, contribution des jeunes du territoire à l'événement du 18 mai : le passage de la flamme olympique à Marciac.

Cette vidéo est présentée aux membres du Bureau communautaire élargi durant la séance.

A noter :

- Si la réalisation de cette vidéo est à l'initiative des jeunes de Marciac et de leur animatrice Céline Viateau, ce projet, multi-public et intergénérationnel, a mobilisé l'ensemble des structures Enfance-Jeunesse de l'EPCI, voire de la petite enfance : multi-accueil, accueils de loisirs, espace jeunes. Les partenaires et associations du territoire ont également été fortement impliqués.
- Cette vidéo sera diffusée, en boucle, le 18 mai. Elle est déjà diffusée sur les réseaux sociaux et le site internet de la communauté de communes.

Avis des membres du Bureau élargi :

Les membres du Bureau élargi félicitent les jeunes de l'espace ado de Marciac et leur animatrice pour cette belle initiative.

7.3. Assemblée Délibérative Citoyenne Adour Amont – ADC 2 A

A l'occasion de la révision du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Adour Amont, l'ADC 2A a été créée.

Cette assemblée a pour but de formuler des propositions prenant en compte la problématique de l'eau dans le bassin versant de l'Adour, dans le contexte de plus en plus prégnant du changement climatique. L'objectif est de faire émerger une vision citoyenne sur la problématique du SAGE et de remettre les documents produits aux députés et à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Dans ce cadre et pour respecter une logique hydrographique, cette structure souhaite étendre son territoire d'intervention à celui du SAGE Adour Amont.

Elle sollicite, pour cela, l'EPCI afin d'organiser des rencontres citoyennes sur son territoire.

A noter :

Dans le cadre d'un travail de réflexion, collectif et participatif, l'ADC 2A souhaite :

- Pouvoir organiser une rencontre citoyenne et des réunions d'informations auprès des habitants du territoire ;
- Susciter de l'intérêt auprès des citoyens pour qu'ils participent à la démarche ;
- Générer des liens entre les habitants du bassin versant Adour Amont.

Les moyens logistiques à mettre à la disposition de l'ADC 2A :

- Une salle de réunion ;
- Des moyens de diffusion de l'information une fois que la date de réunion sera fixée.

Le contenu et la forme de cette rencontre seront définis conjointement par l'ADC 2A et l'EPCI.

Avis des membres du Bureau élargi :

Les membres du Bureau élargi émettent un avis favorable à la demande de l'ADC2A.

7.4. Dates des prochaines réunions

Il est rappelé en séance deux dates importantes :

- Celle du 25 juin 2024 : conseil communautaire
 - Celle du 26 juin 2024 : réunion publique PLUi à Juillac
- Monsieur Guilhaumon indique que, lors de la réunion des Personnes publiques associées organisée le 13 mai 2024, aucune remarque ou observation majeure n'a été formulée sur le document produit à ce stade du processus. Les représentants du SCOT ont rappelé les contraintes de ce document d'urbanisme en matière de développement ou d'extension des zones d'activités.

Les PPA auront deux mois après l'arrêt du PLUi pour émettre leurs avis définitifs.

Au cours du mois de juin, les conseils municipaux seront invités à se réunir afin de valider le zonage défini pour chaque commune et délibérer sur la mutualisation de l'hectare communal.

7.5. Projets agrivoltaiques émergents

Monsieur Guilhaumon évoque deux dossiers de projets agrivoltaiques émergents sur le territoire de la communauté de communes :

- Un situé sur la Commune de Beaumarchés qui s'est développé sans information préalable ni concertation avec la population ou la municipalité. Monsieur Guilhaumon recevra, pour évoquer ce projet, un collectif qui s'est constitué sur la commune de Beaumarchés. Monsieur Castet participera à cette rencontre.
- Un situé sur la Commune de Marciac, porté par la SCIC Terra Alter Native

L'évocation de ces deux projets, très différents dans leur conception et dans la nature même des objectifs recherchés, doit amener les élus du territoire à soutenir les projets agrivoltaiques respectueux de la philosophie même de ce type de dispositifs.

S'agissant de la SCIC Terra Alter, il est également évoqué le faible soutien des collectivités, productrices de repas pour les élèves et collégiens gersois. En effet, contrairement à ce qui se passe dans le département des Landes, les gestionnaires de collèges gersois n'ont pas obligation de se fournir auprès de producteurs locaux.

7.6. Mutualisation de moyens : entretien des locaux municipaux

Monsieur Larribat évoque la possible mutualisation de moyens, entre l'EPCI et les communes, pour l'entretien des locaux municipaux.

A ce jour, une seule mise à disposition d'agent intercommunal est prévue entre l'EPCI et une de ses communes membres. Cette disposition n'a pas vocation à se développer.

La séance est levée à 20 h 30

Validé par les membres du Bureau communautaire, le : 03/09/2024

Le secrétaire de séance,
Sylvie Theye

Theye.s

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon

